COMPTABILITE

L'importance d'une comptabilité régulière dans le commerce.-Ce qu'est la comptabilité pour le négociant.—Comment le marchand doit s'éclairer sur ses affaires par un bon système de tenue des livres.-Effets d'une comptabilité vicieuse.-Livres nécessaires au commerçant.—Signification des termes commerciaux.—Qu'est-ce que l'acceptation, un acte de commerce, l'actif, une action, un actionnaire, un agent de change, l'annuité, l'atermoiement, l'aval, l'avoir, la banque, la banqueroute, le banquier, le bilan, les billets, (avec modèles) la bourse, le capital, carnet d'échéances, caution, cautionnement, certificat, cession, change, chèque, commandite, commerçants en général, le commerce, compagnies, compromis, comptes, concordat, concurrence, effets de la concurrence, consignation, contrats, contrebande, contrefaçon, convention, courtiers de commerce, crédit, créditeurs, crise commerciale, déficit, dette, dividendes, dommages-intérêts, douane, droit commercial, endossement, escompte, exportation, facture, faillite, effets de la faillite, fonds de commerce, grand livre, importation, intérêt, inventaire, journal, jugement, lettre de change, lettre de crédit, liquidateur, liquidation judiciaire, mandat, monopole, passif, protêt, raison sociale. recours, société commerciale, vente commerciale, etc., etc.

DROIT CIVIL ET COMMERCIAL.

Cette partie du cours, a été adaptée avec soin à l'usage quotidien des questions légales que tous les jours vous avez à résoudre, soit dans vos affaires, dans votre propre famille ou dans vos relations commerciales. Les solutions des problèmes de droit, exposées dans ce manuel sont arrangées de telle façon que l'élève peut référer instantanément, avec la même facilité qu'il chercherait un mot dans le dictionnaire. Cette partie du cours sera d'un précieux usage à tous nos souscripteurs. Voici un exposé des questions légales traitées dans cette partie du cours.

Contrats.—Validité du contrat.—Qui peut légalement contracter.—Contrats avec mineurs.—Contrat verbal.—Considérations nécessaires pour que le contrat soit valide.—Les causes d'extinction